



Compte Rendu CSSCT Traction

« ALLEZ, FINI LE BON TEMPS,
TOUS AU TAF, Coûte QUE Coûte !!! »

Par déclinaison des directives nationale, la direction de l'ET HDF a déclenché une CSSCT Extra Traction sur les modalités du processus de sortie de confinement afin de relancer largement la production dès le 11 mai.

La CGT considère que la reprise d'activité dictée par le Gouvernement et le patronat repose exclusivement sur des intérêts économiques, au détriment des mesures sanitaires.

Pour la CGT, la reprise du travail, même partiel ne pourra se faire que dès lors où la direction aura mis tout en œuvre pour garantir la santé des Cheminots, comme lui impose d'ailleurs le code du travail.

Cette reprise d'activité précipitée s'accompagne naturellement d'un nombre important de zones d'ombre quant aux moyens de protection alloués aux cheminots ainsi qu'aux usagers.

Les dangers liés au virus et la menace d'une seconde vague demeurent. Les études et informations préliminaires tendent à montrer que les coronavirus peuvent persister sur les surfaces de quelques heures à plusieurs jours.

Ceci peut dépendre de différents paramètres (type de surface, température ou humidité ambiante). Selon une étude, le virus pourrait rester actif jusqu'à 4 heures sur les surfaces en cuivre, 24 heures sur le carton et jusqu'à 3 jours sur les plastiques et l'acier inoxydable.



Selon les données actuelles, le COVID-19 se transmet essentiellement par **inhalation de gouttelettes** émises par une personne porteuse du virus, mais rien ne prouve qu'il ne se propage pas dans l'air.

En effet, une analyse récente d'un cas survenu en Chine démontre que **la climatisation ait pu être la source d'une contamination** entre personnes malades et personnes saines. (Source Emerging Infections

Disease).

Autant dire que les transports en commun sont une véritable pouponnière pour le COVID 19.

Nous le savons, le transport en commun est l'un des premiers facteurs de propagation du virus.

C'est un véritable défi qui nous attend, un défi qui ne peut répondre d'aucune approximation, **la santé des cheminots, des travailleurs des entreprises extérieures et des usagers en dépende.**

Une CSSCT Traction s'est donc tenue le 05 mai dernier, dans une certaine précipitation, étant donné que deux jours plus tard, les élus du CSE étaient consultés sur la reprise progressive du Plan de Transport.

Des dizaines et dizaines de documents préparatoires ont été envoyés par la direction à, peines quelques jours avant cette réunion.

Comment voulez-vous dans ces conditions travailler sérieusement. La CGT s'est empressée de le signaler à la direction.

Les élus CGT de la CSSCT traction ont décidé, malgré les manquements de la direction et compte tenu de l'ampleur de cette crise sanitaire de tenir pleinement leur rôle de préventeur en rédigeant un rapport préventif très complet de 25 pages, métier par métier, en s'appuyant sur vos remarques et bien évidemment évolutif.

Ce rapport a été bien sûr rendu en temps et en heures, accompagné de vos questions plus que légitimes.

Sans surprise, **la direction censure de manière unilatérale ce rapport et refuse de l'annexer au compte rendu de la CSSCT, donc de le porter à la connaissance des cheminots. Purement scandaleux !!!**

Ce rapport, disponible auprès de vos représentants CGT, s'appuie pourtant simplement sur les règles de bon sens.

- Les différentes études actuelles sur le COVID 19.
- Les référentiels Pandémie de l'entreprise RA 0280 et RA 0355, étrangement non applicable durant cette Pandémie!!!
- Le code du travail.
- Etc...

Et là, force est de constater que la direction semble atteinte d'une amnésie collective. C'est à se demander si ces 'RA' ont réellement existés!!!

Pour rappel seuls les masques FFP sont efficaces pour la protection des personnes saines.

Un masque chirurgical lui évite juste la projection vers l'entourage des gouttelettes émise par celui qui porte le masque et ne protège donc en rien une personne saine.

La direction a beau nous expliquer que si tout le monde porte un masque chirurgical le risque de contamination sera faible, nous ne le contestons pas, mais alors, **exclusivement dans un environnement de travail maîtrisé.**

Ce qui est loin d'être nos conditions de travail, car forcément à un moment ou un autre nous nous retrouverons face à des usagers sans masque ou avec un masque en «vieux slip», à moins d'un mètre et qui sera potentiellement infecté.

Toujours et contrairement à ses propres référentiels et au code du travail, l'entreprise nous sort un nouveau tour de magie; **les masques FFP2 ou 3 étant les seuls reconnus comme protection du salarié sont considérés et c'est logique comme des EPI, or, et dorénavant ce n'est plus le cas avec les masques chirurgicaux, on nous parle même de EPG, équipement de protection général !!!**

Dans le même registre, le médecin du travail admet que **les lunettes de protection** seraient pertinentes dans certaines situations, car le virus se transmet facilement par les yeux.

Concernant les lingettes désinfectantes (virucide), nous avons appris qu'elle s'attaqueraient à la peinture des voitures.

En effet, certains chauffeurs taxis et VTC auraient fait remarquer à la direction que l'utilisation de ces lingettes par certains agents auraient « bouffer » la peinture sur les poignées de portes des véhicules!!!

Quand la CGT a demandé s'il fallait donc porter des gants lors de leur utilisation, on nous a répondu que *'la sueur et la crème à bronzer elles aussi s'attaquaient à la peinture des autos et pour autant on en a déjà eu sur la peau!!!'*

C'est à ce demander si nos dirigeants n'achètent pas leur crème à bronzer dans le rayon décapants d'un magasin de bricolage!

Vos élus CGT ont aussi fait remarquer qu'il était vraiment dommage, voir désolant, qu'après deux mois de confinement, donc deux mois pour préparer le déconfinement, **la direction nous ait juste sorti un plan de Transport Adapté**

avec des JS du SA 2020, (JS pour rappel, qui étaient déjà imbuables, monotones, pénibles avant la Pandémie).

Vos élus avaient déjà alerté la direction à l'époque du changement de service. Or certaines JS ne respectent même pas la TT 0023 ce qui sera en principe corrigé, mais ce n'est pas suffisant.

Car hélas, et ce n'est pas être pessimiste mais simplement réaliste, **la crise sanitaire actuelle va changer notre façon de vivre et donc notre façon de travailler**, pour les mois et même les années à venir.

Pour la CGT, il est donc plus que nécessaire d'adapter l'organisation de travail à l'humain, et non l'inverse !

Il faut donc absolument, pour ce début de déconfinement:

- la suppression des RHR, des coupures,
- pas de train EAS, pas de relèves de personnels,
- des amplitudes courtes et des temps de retournement assez long (en période de déconfinement ainsi que d'une manière pérenne) permettant une réelle désinfection des cabines de conduite et des rames,
- un réel suivi de ces opérations de désinfection.

Toutes ces préconisations et revendications sont inscrites dans le rapport préventif rédigé par la CGT, et sont restées sans réponse comme la ventilation, la climatisation, la dotation de clavier et souris individuelle pour les GM, la vigilance sur le télétravail...

Une fois de plus l'entreprise démontre que le dialogue social n'est pas sa priorité et que l'enjeu économique passe avant tout. **Redémarrer coûte que coûte peu importe les conséquences !!!**

Les mandatés CSSCT CGT ont donc émis un avis négatif ce mardi 5 mai concernant les préconisations de l'entreprise concernant le déconfinement . Cet avis fut à l'unanimité des membres.

Les élus du CSE TER HDF ont émis un avis défavorable lors de la consultation du jeudi 7 mai, à l'unanimité des élus présents (une OS ayant quitté la réunion dès le début).

Certes, cela n'empêchera pas la direction de dérouler son plan néfaste pour la santé des cheminots et des usagers, mais elle devra assumer en cas de problèmes.

La CGT sera présente dès lundi pour vous accompagner, comme à l'accoutumée. N'hésitez pas à vous mettre en retrait si vous considérez que vous ne pouvez pas travailler en toute sécurité et à contacter vos délégués CGT.

Un troisième droit d'alerte a été déposé sur le périmètre TER HDF.

Ni l'enquête immédiate, ni le CSE extra du 07 mai n'ont permis la levée de ce D.A. **La direction devrait donc saisir l'inspection du travail et si elle conteste, saisir le tribunal.**

**LA SANTÉ DES SALARIÉS EST LA PRIORITÉ,
NOTRE CONSIGNE EST CLAIRE:
PAS DE PROTECTION = PAS DE PRODUCTION**